

Eau.3 Mettre en œuvre les actions de Reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou - Plan d'action 2021-2026

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire. Sur le bassin versant de Ribou (13 700 hectares), quatre zones de protection ont été créées par arrêté interpréfectoral du 6 août 2006. Des contraintes fortes sont instaurées pour réduire les pollutions accidentelles ou intentionnelles, liées aux activités humaines quotidiennes (assainissement, élevage, industries, jardinage, traitements phytosanitaires...), afin de pouvoir continuer à produire de l'eau potable. Tous les acteurs sont concernés : les riverains, les promeneurs, les pêcheurs, les agriculteurs, les entreprises et les communes.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

La mise en œuvre de ce plan global de reconquête de la qualité de l'eau se compose de plusieurs sous-actions :

- Pérenniser l'agriculture biologique du territoire de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.1)
- Éviter la disparition des surfaces en prairies de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.2)
- Accompagner les agriculteurs aux changements et à l'aménagement de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.3)
- Favoriser la mise en oeuvre des MAEC sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.4)
- Développer le bocage et les haies en rupture de pente sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.5)
- Réaliser des travaux d'aménagement du territoire pour les milieux aquatiques sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3.6)
- Acquérir du foncier pour la mise en place et le suivi des Baux Ruraux à Clauses Environnementales sur les parcelles agricoles du périmètres rapproché du captage de Ribou (Action 3.7)

Cible(s)

élus, agents, citoyens, agriculteurs, entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau
SAGE
Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début **2021** Année d'échéance **2026** État **En cours**

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Organisationnelle Financière

Acteurs

Porteur de l'action **Cholet Agglomération**
Typologie de porteur **Intercommunalité**
Personne référente **Responsable d'Activité Protection des Captages**
Rôle de l'EPCI **Porteur**
Service concerné **Direction Environnement, service Eau Potable**
Élu référent **Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements **0 €** Frais d'exploitation **0 €/an** Moyens humains **0 etp**
Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'animations réalisées (animations)

Eau.3.1 Pérenniser l'agriculture biologique du territoire de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 1)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Afin de préserver la qualité de l'eau des pollutions dues aux intrants agricole, Cholet Agglomération souhaite mettre en place des animations à destination des agriculteurs dans le but de pérenniser l'agriculture biologique du territoire de l'aire d'alimentation du captage de Ribou.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cette action s'articule avec le Plan d'Alimentation Territoriale (PAT) (Agri.2)

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive Cadre sur l'Eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	300000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

Eau.3.2 Eviter la disparition des surfaces en prairies de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 2)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Cholet Agglomération souhaite mettre en place des animations auprès des agriculteurs pour les sensibiliser au risque de disparition des surfaces en prairies de l'aire d'alimentation du captage de Ribou. Les prairies sont, en effet, importantes pour protéger la qualité de l'eau aussi bien par leurs effets directs, rôles de stockage de l'azote et d'interception des écoulements de surface, qu'indirects, en se substituant à des cultures nécessitant beaucoup d'intrants. Elles permettent également le maintien de l'élevage en territoire bocager.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cette action s'articule avec le Plan d'Alimentation Territoriale (PAT) (Agri.2)

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	90000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

Eau.3.3 Accompagner les agriculteurs aux changements et à l'aménagement de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 3)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Cholet Agglomération va ainsi mettre en place des animations auprès des agriculteurs du territoire pour les inciter au changement de pratiques agricoles et aussi les accompagner en termes d'aménagement du territoire.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	90000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

Eau.3.4 Favoriser la mise en oeuvre des MAEC sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 4)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Afin de présenter les outils permettant la reconquête de la qualité de l'eau, Cholet Agglomération va organiser des ateliers de sensibilisation auprès des agriculteurs sur la mise en place des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la PAC (Politique Agricole Commune). Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent en effet d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début

2021

Année d'échéance

2026

État

En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Moyen

Organisationnelle

Moyen

Financière

Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	120000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
-----------------	----------	----------------------	--------	----------------	-------

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

Eau.3.5 Développer le bocage et les haies en rupture de pente sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 5)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Élément-clef de la transition agroécologique, les haies sont un atout majeur pour l'agriculture, ainsi que la préservation de la biodiversité et des paysages. Elles offrent tous ces bénéfices lorsqu'elles sont pleinement fonctionnelles : amélioration de la production agricole, atténuation des effets du changement climatique, captage et stockage du carbone, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols... Aussi, Cholet Agglomération souhaite renforcer la sensibilisation des agriculteurs au rôle des plantations de haies sur la qualité de l'eau. Les haies jouent en effet un rôle de filtre et limitent l'érosion des sols, spécifiquement quand elles sont placées en rupture de pente. Il s'agit également d'inciter les agriculteurs à planter des haies.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit en articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive Cadre sur l'Eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	90000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

Eau.3.6 Réaliser des travaux d'aménagement du territoire pour les milieux aquatiques sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou (Action 6)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Des aménagements peuvent être employés pour intercepter et atténuer les transferts de contaminants d'origine agricole ou autre vers les milieux aquatiques. Il peut s'agir notamment de zones tampons qui peuvent prendre des formes multiples. L'enjeu pour installer ces aménagement est de bien comprendre les processus afin de déterminer le ou les types(s) de dispositif(s) les mieux adapté(s) à chaque contexte.

Cholet Agglomération souhaite ainsi financer et mettre en place des travaux d'aménagement sur le bassin versant permettant une reconquête de la qualité des milieux aquatiques et des masses d'eaux.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit en articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive Cadre sur l'Eau

SAGE

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2026 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable d'Activité Protection des Captages
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels
Élu référent	Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CR Pays de la Loire (Financier) - Agence de l'Eau (Financier) - Europe - crédit européen FEDER, FEADER (Financier) - Etat - Pacte de la haie (Financier) - EPTB Sèvre Loire Nantaise (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	4191000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
-----------------	-----------	----------------------	--------	----------------	-------

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à échéance

Eau.3.7 Acquérir du foncier pour la mise en place et le suivi des Baux Ruraux à Clauses Environnementales sur les parcelles agricoles du périmètres rapproché du captage

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau ; notamment la reconquête de la qualité de l'eau sur le captage de Ribou qui alimente en eau potable une grande partie du territoire.

Le nouveau plan, lancé en 2020, repose sur 4 axes stratégiques : créer une identité forte pour ce territoire à "enjeux eau", faire de la protection de l'eau et de l'environnement un moteur du développement économique de demain, faire de la protection de l'eau et de l'environnement un axe d'échange et de solidarité et renforcer la démarche concertée, en co-construisant les actions avec les comités de pilotages et en s'appuyant sur les relais locaux.

Cholet Agglomération souhaite acquérir du foncier sur le bassin versant pour y instaurer des Baux Ruraux à Clauses Environnementales. Le bail rural à clauses environnementales est une forme de bail prévu par la loi d'orientation agricole qui vise à imposer des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne. Par cette forme particulière du bail Cholet agglomération pourra louer les terres à un agriculteur en imposant certaines conditions de respect de l'environnement, généralement sur la base d'un plan de gestion.

Ce bail permet au propriétaire bailleur de préciser et contractualiser avec des exploitants les conditions environnementales de l'exploitation du sol et d'autres ressources environnementales afin de les préserver et d'en permettre une exploitation durable.

Acquisition foncière et gestion des BRE-captages.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit en articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive Cadre sur l'Eau

SAGE

Cette action rentre dans le cadre de l'arrêté sur les périmètres de protection des captages d'eau.

Loi Climat et Résilience

Evaluation initiale

Année de début

2021

Année d'échéance

2031

État

En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Moyen

Organisationnelle

Moyen

Financière

Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Responsable d'Activité Protection des Captages

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels ; Service patrimoine foncier

Élu référent Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements

40000 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

Eau.3.8 Améliorer le rendement de l'usine de Ribou et des réseaux de distribution

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération exerce la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire. L'eau distribuée sur le périmètre de Cholet Agglomération provient d'usines de production et de ressources gérées directement ou d'achat d'eau auprès d'autres collectivités.

Deux captages sont sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération : le captage de Ribou et le captage de la Rucette. L'accès à l'eau est un défi majeur pour les années à venir. Si Cholet Agglomération est peu impactée pour le moment, les événements climatiques extrêmes, comme les sécheresses, modifient les régimes de précipitations et réduisent les réserves d'eau douce. Aussi l'enjeu pour les années à venir consiste à préserver la quantité et la qualité de l'eau pour assurer une quantité suffisante d'eau douce disponible pour la population. Cholet Agglomération peut agir directement à ce niveau sur les infrastructures gérées par la collectivité. Afin de mieux gérer les fuites sur le réseau et aider les utilisateurs à gérer les quantités d'eau consommées, l'agglomération va lancer un programme de recherche des fuites et de leurs réparations, ainsi qu'un programme de renouvellement des réseaux d'eau potable, avec un renforcement particulier dès 2027. L'objectif est d'augmenter la performance et l'efficacité des ouvrages d'eau potable.

Cible(s)

Cholet agglomération

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2031 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Responsable d'Activité Protection des Captages**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Service concerné **Direction Environnement, Service Eau Potable Espaces Naturels**

Élu référent **Vice président en charge Eau potable et milieux aquatiques**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------